Compte-rendu séance du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-cinq s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Etaient Présents : 14
Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Sébastien LE COCGUEN, Stéphane RAMOND, Adjoints, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués.
Véronique DENOS, Gaby LAMBERDIÈRE, Isabelle LUBIN, Hugues CORBIN, Jocelyne SILLÉ, Nadège CARRÉ, Frédéric RELANGE, Patrick OLIVIER, Conseillers.

Etaient absents excusés : 5
Sandrine GUIARD, Julie NAVEAU, Thierry HABERT, Delphine BROUILLÉ, Christian BYK

Pouvoirs : 2
Sandrine GUIARD a donné procuration à Sébastien LE COCGUEN
Julie NAVEAU a donné procuration à Géraldine COURTOIS

Monsieur Mickaël TOIN a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 20 janvier 2025
2. CCHSAM – Rapport de la CLECT
3. Signature convention ORT
4. Signature convention éco-organisme ALCOME
5. Engagement et mandatement investissement avant vote du BP
6. Approbation du compte financier unique :
    a. Budget principal
    b. Budget annexe assainissement
    c. Budget annexe lotissement de l'Airel
7. Demande aide installation commerçant
8. Subvention exceptionnelle Anciens Combattants UNACITA
9. Tarif horaire des agents communaux
10. Personnel communal – créations de postes
11. Personnel communal – Mise à jour tableau des effectifs
12. Affaires diverses

DCM n°2025006 : Approbation de la séance du 20 janvier 2025

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2025.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.

DCM n°2025007 : CCHSAM – Rapport de la CLECT

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0659 du 14 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Commission locale d'évaluation des charges transférées évalue les charges transférées. Elle établit un rapport qui est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Mme le Maire présente le rapport du 2 décembre 2024 actualisant les attributions de compensation suite au contrôle des linéaires de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, le rapport de la CLECT du 2 décembre 2024,
Précise que la la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
Autorise madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DCM n°2025008 : Signature convention ORT

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Par délibération en date du 10 mai 2023, le conseil municipal a décidé d'adhérer au programme Petites Villes de Demain (PVD), cette volonté s'est traduite par la signature d'une convention d'adhésion.

Il convient aujourd'hui de formaliser la stratégie de revitalisation au travers d'une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette convention cadre est l'officialisation du partenariat institué entre la ville de Beaumont-sur-Sarthe, l'État, la région, le département, la communauté de communes et d'autres structures parapubliques (Banque des Territoires, l'ANHA, …).

Elle organise la relation entre les différents partenaires, fixe des orientations stratégiques dans un certain périmètre, définit un plan d'actions et ouvre à la mobilisation de dispositifs juridiques particuliers.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention ORT a été validée en comité de projet le mardi 24 septembre 2024, elle a été complétée lors d'une réunion entre le sous-préfet, la CCHSAM et les deux communes PVD du territoire (Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe) dans la mesure où il ne peut y avoir qu'une seule convention ORT par EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT
Autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Point n°4 – Signature convention éco-organisme ALCOME

ajourné

DCM n°2025009 : Engagement et mandatement investissement avant vote du BP

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Madame le Maire rappelle le montant des crédits ouverts en 2024 pour le Budget Principal (section d'investissement hors chapitre 16, hors report er hors restes à réaliser : 111 330.00 €)
Conformément aux textes applicables, l'autorisation sera donc limitée à 111 330 € x 25% soit 27 832.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à faire application de l'article 1612-1 pour engager, liquider et mandater les investissements dans la limite des crédits suivants :

Chapitre Article Opération	Libellé	Objet	Montant	Obs
20-203-120	*Aménagement place Dufour*	*Géoréférencement des réseaux*	*14 970.00 €*	*DCM n°2025-003*
20-203-120	*Aménagement place Dufour*	*Diagnostic chaussée*	*7 116.00 €*	*DCM n°2025-003*
21-2183	*Matériel informatique*	*Atelier*	1 500.00 €	
21-2131	*Création d'un terrain de five*	*Avant-projet*	2 160.00 €	
Total (< 27 832.50 €)			**25 746.00 €**	

DCM n°2025010 : Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Budget Principal

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1er adjoint

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 pour le budget principal,

Madame Lea DUVAL, Maire, ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Mickaël TOIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	
Recettes 2024	2 432 593.36 €
Dépenses 2024	1 941 533.61 €
Excédent 2024	491 059.75 €
Excédent 2023 reporté	720 439.05 €
Excédent de clôture	**1 211 498.80 €**

Investissement :	
Recettes 2024	426 617.08 €
Dépenses 2024	596 439.03 €
Déficit 2024	-169 821.95 €
Déficit 2023 reporté	-377 848.63 €
Déficit de clôture	**-547 670.58 €**
Solde des restes à réaliser	32 730.00 €
Déficit de clôture corrigé des RAR	**-514 940.58 €**

DCM n°2025011 : Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Budget Assainissement

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1er adjoint

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 pour le budget annexe assainissement,

Madame Lea DUVAL, Maire, ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Mickaël TOIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	
Recettes 2024	275 119.91 €
Dépenses 2024	187 949.24 €
Excédent 2024	87 170.67 €
Excédent 2023 reporté	212 684.76 €
Excédent de clôture	**299 855.43 €**

Investissement :	
Recettes 2024	30 070.68 €
Dépenses 2024	37 194.31 €
Déficit 2024	-7 123.63 €
Excédent 2023 reporté	34 366.77 €
Excédent de clôture	**27 243.14 €**
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent de clôture corrigé des RAR	**27 243.14 €**

DCM n°2025012 : Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Budget Lotissement de l'Airel

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1er adjoint

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 pour le budget annexe lotissement de l'Airel,

Madame Lea DUVAL, Maire, ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Mickaël TOIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Fonctionnement :		**Investissement :**	
Recettes 2024	0.00 €	Recettes 2024	0.00 €
Dépenses 2024	0.00 €	Dépenses 2024	0.00 €
Résultat 2024	0.00 €	Résultat 2024	0.00 €
Résultat 2023 reporté	0.00 €	Résultat 2023 reporté	0.00 €
Résultat de clôture	**0.00 €**	**Résultat de clôture**	**0.00 €**
		Solde des restes à réaliser	**0.00 €**
		Résultat de clôture corrigé des RAR	**0.00 €**

DCM n°2025013 : Demande aide installation nouveau commerçant

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

La commune a, par délibération du 2 septembre 2020, décidé d'instaurer le versement d'une aide d'un montant forfaitaire de 1 500 euros en faveur des artisans ou commerçants s'installant sur la commune à compter du 2 septembre 2020, décision confirmée par délibération du 27 novembre 2024.

Mme le maire rappelle que chaque demande doit faire l'objet d'une délibération précisant l'identité du bénéficiaire, la nature de l'activité et l'adresse du local hébergeant cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Émet un avis favorable, à l'octroi de l'aide pour l'ouverture du commerce ci-dessous,

Autorise, Madame le Maire à signer la convention avec le bénéficiaire.

- Aux Mille Pizzas *(ouverture 8 novembre 2024)*
  - Madame Jennifer LEROY
  - Pizzéria
  - 29 place des Halles

DCM n°2025014 : Demande subvention exceptionnelle – Anciens Combattants UNACITA

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle transmise par l'association des Anciens Combattants UNACITA, pour le remplacement de leur drapeau.

Le devis s'élève à 1 662.07 euros. L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre participe à hauteur de 300 euros.

Afin de se faire livrer le drapeau avant les cérémonies du 8 mai, l'association se permet de solliciter la commune avant le vote des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de participer à l'acquisition d'un nouveau drapeau pour l'association des Anciens Combattants UNACITA, à hauteur de 1 000 euros,

Donne tout pouvoir à madame le Maire pour faire appliquer la présente délibération.

DCM n°2025015 : Tarification mise à disposition de personnel

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise à disposition de personnel est facturée 20 euros de l'heure depuis 2014 (délibération n°2014-117 du 11 décembre 2014).

Cette tarification est utilisée aussi bien en interne (valorisation des travaux en régie dans les différents budgets) que pour la mise à disposition de personnel à d'autres structures.

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix de la mise à disposition du personnel comme ci-dessous :

- Agent sans matériel : 27 euros / heure
- Agent avec matériel/outillage : 35 euros / heure

Charge madame le Maire ou toute personne déléguée par elle de faire appliquer la présente délibération.

DCM n°2025016 : Création de poste saisonnier – gardien camping saison 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le camping municipal ouvre du 1er mai au 30 septembre et qu'il y a lieu de créer le poste pour la saison 2025.
Madame le Maire précise que Johanna BERGER qui a effectué les 3 dernières saisons est reconduite dans ses fonctions.
Pour le bon fonctionnement du camping, madame le Maire propose de recruter un rédacteur ou un technicien à temps complet pour une durée maximum de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de créer un poste de contractuel avec les caractéristiques ci-dessous :

- Emploi saisonnier
- Durée 6 mois
- Temps complet : 35 heures hebdomadaires
- Indice : grade de rédacteur ou technicien
- Missions : gestion administrative, entretien et accueil du camping

DCM n°2025017 : Création de poste saisonnier – agent entretien camping saison 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que le camping municipal ouvre du 1er mai au 30 septembre et qu'il y a lieu de recruter un agent d'entretien pour la saison 2025.
Pour le bon fonctionnement du camping, madame le Maire propose de recruter un adjoint technique à temps non-complet du 1er mai au 30 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de créer un poste de contractuel avec les caractéristiques ci-dessous :

- Emploi saisonnier
- Temps non-complet : maxi 30 heures hebdomadaires
- Indice : 1er échelon du grade d'adjoint technique
- Missions : Entretien et accueil du camping

DCM n°2025018 : Création de poste saisonnier – agent accueil/entretien mini-golf

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal que le mini-golf ouvre du 1er juillet au 31 août et qu'il y a lieu de recruter un agent contractuel saisonnier pour la saison 2025

Madame le Maire précise que Mme Isabelle HAMARD qui a effectué la dernière saison est reconduite dans ses fonctions.

Pour le bon fonctionnement du mini-golf, madame le Maire propose de recruter un adjoint technique à temps non-complet du 1er juillet au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de créer un poste de contractuel avec les caractéristiques ci-dessous :

- Emploi saisonnier
- Durée du 1er juillet au 31 août 2025 de 14h à 19h (fermeture hebdomadaire les lundis)
- Durée hebdomadaire : 30 heures hebdomadaires
- Indice : 1er échelon du grade d'adjoint technique
- Missions : accueil et entretien du mini-golf

DCM n°2025019 : Tableau des effectifs 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.
Afin de prendre en compte les différentes délibérations modifiant le tableau des effectifs intervenues en 2024 et afin d'assurer un suivi régulier, il convient de valider l'état récapitulatif des postes budgétés et pourvus au 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le tableau des effectifs de la collectivité arrêté comme suit à compter du 1er janvier 2025.
Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Beaumont-sur-Sarthe sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades listés dans le tableau des effectifs seront inscrits au budget primitif, au chapitre 012.

Emplois	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant	Grade Titulaire du poste à compter du 1er janvier 2025	Heures hebdos	Pourvu	Non pourvu
Service Administratif	4					
	1	Cadre emploi Attaché	Attaché principal	35	X	
	1	Cadre emploi Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint administratif	Adjoint administratif	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint administratif	Adjoint adminisstratif	35	X	
Service Technique	11					
	1	Cadre emploi agent de maitrise		35		X
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique		35		X
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	19		X
Restauration Scolaire	7					
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	22	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	15,38	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	8,25	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	6	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	10	X	
	1	Cadre emploi adjoint d'animation	Adjoint d'animation	6,15	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	20,5	X	
Ecole Maternelle	2					
	1	ATSEM	ATSEM Principal de 2ème classe	35	X	
	1	Cadre emploi adjoint technique	Adjoint technique	17,81	X	
Total	24			650,09		

Droit de préemption urbain

- Section AB, parcelles n°03, 18 et 19 – 79, avenue de la Division Leclerc (2025-01)
- Section AE, parcelle n°782 – 19, avenue du Général de Gaulle (2025-02)
- Section AB, parcelle n°41 – 41, avenue de la Division Leclerc (2025-03)

Dépenses engagées

- Décembre 2024
- Janvier 2025

Affaires diverses

- Prospection immobilière :
    - Maison abordable
    - Maison bleue
- Mur de la Motte

- Travaux syndicat d'eau rue de la Motte, rue de l'Abreuvoir et rue de Bellevue

- Tableau Albert Maignan

……..……
……..……
……..
……..….
……
..…….
……..…….
……...…….
……..….
……
..…….
……..…….
……...…….
……..….
……
..…….

la séance est levée à : 21h00